

Prix DEBIOPHARM / VALAIS

Le Prix

Debiopharm met au concours depuis 2008 un prix d'innovation concernant le domaine des Sciences et des Technologies du Vivant. Les principaux objectifs de ce prix sont les suivants :

- Encourager le développement d'activités innovantes dans le domaine des Sciences et des Technologies du Vivant en Valais.
- Soutenir un esprit d'innovation et d'entreprise dans le domaine des Sciences et Technologies du Vivant en collaboration avec le développement économique du canton du Valais en général et de la Fondation The Ark en particulier (www.theark.ch).
- Récompenser une innovation répondant à un besoin du marché en aidant son auteur à mettre sur le marché le résultat de son travail et à créer de l'emploi.

Le prix Debiopharm Valais récompense une réalisation innovante concrète, idéalement proche d'un stade de commercialisation et prenant la forme d'un produit, d'une technologie et/ou d'un service. La dotation du prix est de CHF 20'000.-

Remise du prix

La remise du prix 2009 aura lieu le 10 juin 2009 au BioArk à Monthey.

Règlement du prix

- Sont éligibles : des étudiants, des chercheurs, des entreprises (start-up, PME) ayant réalisé un travail de recherche débouchant sur une innovation applicable dans le domaine couvert par le prix (Sciences et Technologies du Vivant au sens large du terme). L'innovation doit avoir des retombées potentielles pour le Valais (le chercheur est professionnellement actif en Valais et/ou collabore ou envisage de collaborer avec une entreprise valaisanne).
- Les projets soumis au concours sont évalués par un jury d'experts.
- Le prix est décerné à la majorité des membres du jury présent. En cas d'égalité des voix, le président du jury est compétent pour trancher.
- La décision du jury est sans appel. Aucun recours ne sera admis.
- Le jury se réserve la possibilité de diviser le prix.

- Les documents remis sont traités de manière confidentielle. Ils ne sont pas restitués aux candidats au terme de l'expertise et ne seront pas utilisés à d'autres fins.
- Le prix DEBIOPHARM est en principe remis chaque année. Aucun prix ne sera remis si la qualité et le degré d'innovation des projets soumis à examen sont considérés comme insuffisants par le jury.
- Le prix n'est pas une fin en soit. Il doit constituer un encouragement à l'esprit d'entreprise et sera accompagné par d'autres mesures de soutien dans le but de faciliter la création d'entreprises (coaching, hébergement dans un incubateur, aide dans la recherche de fonds, aide au démarrage de l'entreprise,...).

Le dossier de candidature

Envoi du dossier

- Le dossier de candidature doit être rédigé en allemand, français ou anglais et composé de 15 pages (format A4) au maximum. Il doit être accompagné d'un résumé de maximum 1 page.
- Les dossiers doivent être envoyés jusqu'au 31 mars 2009 au plus tard, exclusivement par voie électronique à l'adresse prix-debiopharm@hevs.ch

Informations générales sur l'importance du contenu du dossier de candidature

En raison des expériences faites jusqu'à ce jour, le jury attache de la valeur sur le fait que le dossier soit rédigé de façon claire et compréhensible en indiquant le nom et les coordonnées de la personne de contact. Le dossier renseignera en particulier sur le produit / technologie développée, sur ses avantages concurrentiels par rapport aux produits / technologies existantes, sur le marché actuel, ses besoins et leur évolution à court et à moyen terme et finalement sur la qualité / expertise des personnes impliquées dans le projet.

Le potentiel du produit ou de la technologie à créer des emplois est en outre un critère déterminant de l'évaluation du dossier.

Le jury se réserve le droit d'exclure un dossier incomplet ou pas suffisamment explicite, même s'il s'agit d'un travail remarquable sur le plan de l'innovation.

Renseignements supplémentaires

Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu en adressant la question à prix-debiopharm@hevs.ch

Martigny/Sion le 8.01.2009